



Installations d'échelles à crinoline à une volée jusqu'à 10 m de hauteur, en aluminium naturel - 58296

Accès fixe aux bâtiments et machines jusqu'à une hauteur de 10 m, utilisable et homologué comme issue de secours.

Description du produit

- Pour le montage sur site, dans les bâtiments pour la maintenance selon DIN 18 799-1 ou en tant qu'installation d'échelle de secours selon DIN 14 094-1 ou accès aux machines selon DIN EN ISO 14 122-4.
- Crinoline en tant que système de sécurité, convient à toutes les normes.
- Rail de protection anti-chute en tant que système de sécurité conforme à DIN EN 353-1, DIN 18 799-1 et DIN EN ISO 14 122-4, également en tant qu'échelle à crinoline à une volée à plus de 10 mètres.
- Largeur d'échelle : 520 mm.
- Support mural avec distance par rapport au mur au choix jusqu'à 600 mm.
- L'écartement des supports muraux les uns par rapport aux autres est de 2 m max. Toutefois, chaque plan d'échelle doit être monté avec au moins 2 supports muraux.
- Les barrières de protection, dispositifs de sécurité





de montée et podiums peuvent être sélectionnés en fonction des besoins.

- Nous fabriquons sur demande des versions d'échelles à crinoline, s'écartant de l'offre standard.

Conseils et particularités

Les chevilles et les vis de fixation au mur ne font pas partie de l'étendue des fournitures.

Les prix des installations à une volée suivants sont calculés comme suit : support mural sous forme d'étrier en U, rigide 200 mm, montants de sortie droits des deux côtés, y compris crinoline conforme à DIN 18 799-1. Pour toute autre exigence, veuillez utiliser notre système de planification pour échelles à crinoline.

Caractéristiques du produit

| | |
|---|----------|
| Garantie | 10 ans |
| Hauteur de montée | 9.6 m |
| Longueur d'échelle, montant d'accès compris | 10.7 m |
| Matériau | Alu brut |

ZARGES GmbH
Oberdorf 1
CH-8222 Beringen

Tel: +41 (0) 52 682 06 00
Fax: +41 (0) 52 682 06 04
schweiz@zarges.ch

www.zarges.com/ch-fr
Efficace 27.6.2026
Sous réserve de modifications ou d'erreurs.